

Document de travail : A Le Quellec et D Vincent 30 mars 2009 relu ; relecture et :Ph Morlat, E Oziol, H Pernay , H Blain le 02/04/2009 et modifications A Le Quellec et O Aumaître le 15/04/09

**COLLEGE NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE MEDECINE INTERNE**  
*Proposition d'aide à l'évaluation des services hospitaliers sollicitant un agrément  
en Médecine interne dans le cadre de la formation des internes de la filière  
« Médecine Interne »*

Grille élaborée par le collège des enseignants (SNFMI)

**Principes généraux :**

1. Une grille harmonisée d'évaluation garantit l'équité des décisions prises vis-à-vis des différents services demandeurs d'un premier agrément.
2. Elle assure également la pérennité de la qualité de la formation pour les services demandant à reconduire un agrément déjà acquis.
3. Elle ne doit être considérée que comme une base commune susceptible d'être adaptée en fonction des particularités régionales, à travers une pondération des différents critères.
4. Elle est à appliquer avec discernement en tenant compte, pour les aspects scientifiques, de la nature universitaire ou non des services évalués.
5. Son caractère relativement restrictif est justifié par le profil très libéral de la maquette de formation propre à notre discipline, qui n'impose que 4 semestres sur 10 dans un service spécifiquement agréé.
6. Elle est à remplir au décours d'une visite sur site menée par au moins un enseignant et un représentant des internes, au cours de laquelle des entretiens seront organisés avec le chef de service et les internes en poste.

**Cinq groupes de critères sont à prendre en compte :**

1) Recrutement

- nombre de lits ?
- taux d'occupation moyen ?
- nombre d'entrées/an ?
- nombre de consultations/an ?
- aspects qualitatifs : vérifier l'absence de spécialisation excessive hors du spectre de la médecine interne Aucune autre spécialité ne doit dépasser 50 % du recrutement, au vu du récapitulatif annuel des catégories majeures de diagnostic codées par le PMSI.

2) Encadrement

- le chef de service doit être un interniste. : (PU-PH de Médecine Interne pour les CHU et titulaire du DES ou qualifié en Médecine interne pour les CHG )
- une visite senior auprès des patients hospitalisés doit être assurée au moins une fois par semaine.
- un senior doit être disponible en permanence pour aider l'interne le cas échéant.
- nombre de médecins temps plein compétents en médecine interne ?
- quels sont les gestes techniques enseignés ?

Document de travail : A Le Quellec et D Vincent 30 mars 2009 relu ; relecture et :Ph Morlat, E Oziol, H Pernay , H Blain le 02/04/2009 et modifications A Le Quellec et O Aumaître le 15/04/09

- en l'absence de responsable senior fixe dans l'unité de soins où l'interne est affecté, un responsable pédagogique ("tuteur") est-il désigné pour l'ensemble du stage ?

### 3) Dynamisme pédagogique, participation à la recherche

- le service doit se référer à un projet et des objectifs pédagogiques spécifiques.
- le service doit laisser les internes disponibles pour les enseignements théoriques de la maquette
- nombre de réunions mensuelles sur dossiers avec implication active de l'interne ?
- nombre de mises au point académiques formalisées ?
- fréquence des séances de bibliographie ?
- l'évaluation du stage est-elle collective et personnellement présentée à l'interne ?
- le service publie-t-il régulièrement dans le domaine de la médecine interne, associe-t-il les internes à ces publications ?
- le service a-t-il une thématique de recherche autonome, participe-t-il aux programmes de recherche de la SNFMI ou aux réseaux de prise en charge des maladies rares ?

### 4) Charge de travail

- le nombre de lits par interne ne doit pas être excessif.
- les internes sont-ils impliqués dans la rédaction des compte-rendus d'hospitalisation ?
- l'interne est-il associé, en étant encadré, à l'activité de consultation ?
- le repos de sécurité est-il effectivement respecté ?
- nombre de gardes/mois ?

### 5) Environnement de travail

- les internes disposent-ils d'un bureau dédié ?
- un poste informatique, un accès internet sont-ils à la disposition des internes ?
- l'institution est-elle abonnée aux principales revues en ligne ?